

**Rapporteur : Monsieur Brahim BENZERGA**

**OBJET : Bourses soutien aux projets « Visa Jeunes ».**

*Mesdames, Messieurs,*

*La Ville de Châtelleraut soutient les jeunes, à travers le dispositif Visa Jeunes dans la réalisation de leurs projets, qu'ils soient culturels, humanitaires, d'ordre social ou de prévention. Elle intervient à différents niveaux : logistique, assistance, conseil, ainsi que sur le champ financier par l'attribution d'une bourse. Cette dernière permet soit d'initier un budget, soit de soutenir la création d'un projet. A ce titre un dossier a été déposé :*

*Monsieur Jehan BARRAGAN, soutenu pour le montage de ce projet par l'association Street Life, a proposé d'organiser une compétition de danse hip-hop à Châtelleraut. Cette manifestation nationale qui s'est déroulée le 22 mars 2009 au gymnase du Sanital a accueilli différentes compagnies. Il s'agit d'une compétition, appelée « battle » qui nécessite une certaine organisation et implique différentes dépenses notamment la prise en charge des déplacements des compagnies, la sécurité, les lots, l'alimentation, etc. C'est pourquoi, Monsieur BARRAGAN sollicite une aide financière de 1 200 euros (pour une dépense prévisionnelle de 4700 €, avec participation des associations partenaires à hauteur de 500 € et de l'I.U.T. Techniques de Commercialisation à hauteur de 800 €, le reste des recettes provenant des entrées et de la restauration).*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L 1611-4 du code des collectivités territoriales relatif aux contrôles des organismes subventionnés,

**CONSIDERANT** l'intérêt local du dispositif « Visa Jeunes » et des projets d'initiatives de jeunes châtelleraudais,

**CONSIDERANT** qu'il est opportun d'accompagner M. Jehan BARRAGAN dans l'organisation de cette compétition nationale de danse hip-hop à Châtelleraut.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'attribuer à M. BARRAGAN une bourse de 1 200 €.

Le montant de la dépense sera imputé sur la ligne budgétaire 021.2/6714/5370.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la ville de Châtelleraut  
Transmis à la sous-préfecture le  
Publié en mairie le

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
Le directeur général adjoint des services  
Philippe TURBAULT